

Décembre 2025

Les jeunes adultes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton en Bourgogne Franche-Comté

Situation en septembre 2025

Réalisation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique
Cartographie : Virginie LURET, Assistante technique

CREAI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

1. Eléments introductifs

Pour mémoire, l'amendement Creton est un dispositif réglementaire mis en place par la loi n°89-18 du 13 janvier 1989. Il apporte le droit, pour un jeune adulte avec une reconnaissance de handicap, de poursuivre son accueil/accompagnement par un ESMS pour enfants au-delà de ses 20 ans, sous réserve que la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) ait prononcé une orientation dans le secteur adultes.

L'ARS de Bourgogne Franche-Comté a confié la réalisation d'une enquête annuelle sur ce public au CREAI Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du CPOM 2024-2026 qui les lie. Il s'agit ici de la deuxième année de recueil et d'exploitation des données, ce qui offre l'opportunité d'observer d'éventuelles évolutions allant dans le sens d'une amélioration de la situation¹.

La collecte des données a été réalisée directement auprès des 8 MDPH de la région, sur la base d'une grille transmise par le CREAI regroupant les mêmes items que l'année dernière : date de naissance du jeune, catégorie d'ESMS assurant son accompagnement (et sa localisation), nature du handicap du jeune et catégorie d'ESMS pour adultes mentionnée dans la notification. Une information supplémentaire a toutefois été demandée lorsque les MDPH pouvaient la renseigner : le motif du maintien dans la structure pour enfants et certains indicateurs ont été davantage précisés (notamment pour la cartographie).

Nous tenons ici à remercier les MDPH d'avoir renseigné ces informations, d'autant que les modalités d'extraction de ces informations depuis via trajectoire et/ou leurs logiciels métier² a souvent nécessité un travail important. Des échanges plus précis avec les MDPH de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et du Territoire de Belfort nous ont permis, au-delà de ce travail statistique, de mieux identifier les raisons des difficultés à obtenir des informations précises sur le volume et les caractéristiques des publics bénéficiaires de ce statut administratif.

¹ Pour mémoire, la baisse du nombre de jeunes adultes en amendement Creton fait partie des 23 indicateurs de suivi annoncés par la CNSA dans le cadre de la circulaire de transformation de l'offre médico-sociale 2017-2021.

² En effet, des différences importantes existent d'une MDPH à l'autre quant aux données saisies dans leur système d'information selon les éditeurs choisis. Le logiciel Via Trajectoire comporte quant à lui des limites. Ainsi, par exemple :

- rien n'est indiqué dans ce logiciel à propos de la déficience des personnes et il n'est pas toujours possible de le déduire à partir des agréments des ESMS dans lesquels les jeunes sont accompagnés et/ou vers lesquels ils sont orientés (ESMS rarement « mono agrément »). Il est donc nécessaire la plupart du temps de croiser l'information reçue à partir d'une extraction de via trajectoire avec leur propre système d'information.
- la fiabilité du point de vue des effectifs sur Via Trajectoire dépend en partie de la mise à jour des informations par les ESMS dont il est indiqué qu'ils tardent pour certains à actualiser l'information ou oublieraient de le faire. La MDPH de Côte d'Or a donc croisé les données de cette extraction avec les informations recueillies lors de ses commissions d'harmonisation avec les ESMS concernés. En outre, si les jeunes de plus de 20 ans présents en secteur enfant sont recensés, le logiciel ne ferait pas nécessairement la distinction entre ceux qui sous le statut de « jeune en amendement Creton » et ceux maintenus pour d'autres raisons comme la poursuite d'études par exemple.

Plusieurs MDPH ont dû par conséquent croiser différentes sources d'information pour être au plus près de la réalité de terrain (les MDPH de Côte d'Or, de Haute Saône et du Territoire de Belfort notamment nous ont donné des détails sur la manière dont elles avaient procédé).

2. Nombre de jeunes adultes en aménagement Creton et leur répartition géographique

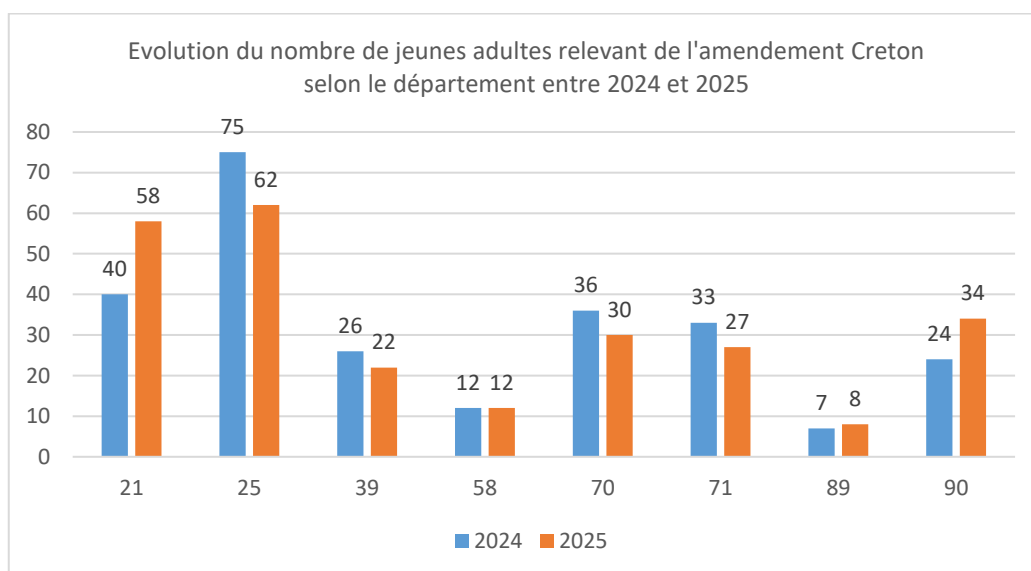
2.1. Combien sont-ils et quelle évolution depuis l'année dernière ?

En septembre 2025, **253 jeunes adultes** relevaient de l'aménagement Creton en Bourgogne Franche-Comté. Au niveau de la région, cet effectif est strictement le même qu'en 2024³, mais les évolutions sont bien plus contrastées au niveau départemental.

Une tendance à la baisse pour la moitié des départements

A l'exception de la Nièvre qui compte le même nombre de jeunes que l'année dernière, les autres départements ont connu des variations plus ou moins importantes :

- A la baisse pour 4 départements (-18,2% en Saône et Loire, -17,3% dans le Doubs, -16,7% en Haute Saône et -15,4% dans le Jura).
- A la hausse pour deux départements dans des proportions importantes (+45% pour la Côte d'Or et +41,7% pour le Territoire de Belfort) et plus modestement pour l'Yonne (+1 jeune sur un faible effectif).



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAI BFC

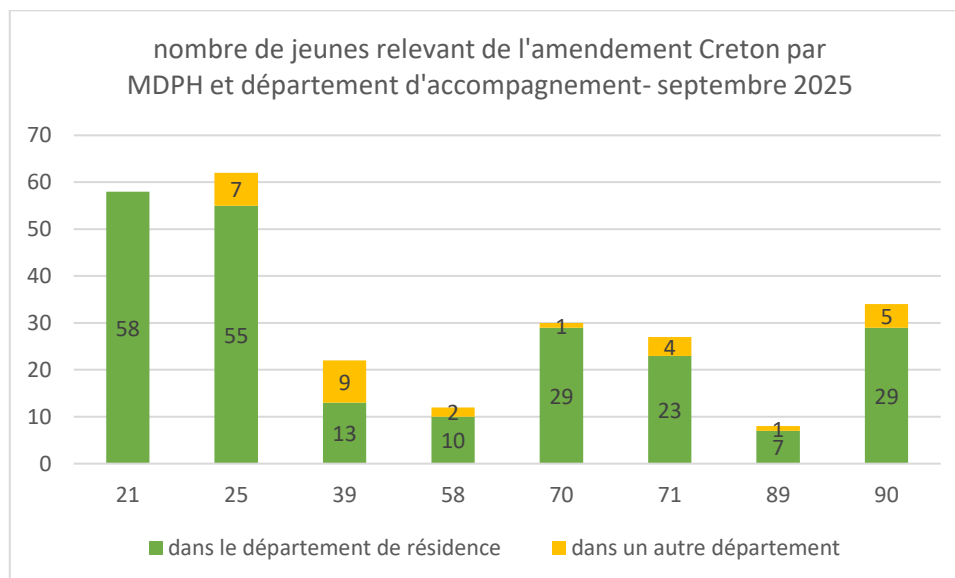
Comme en 2024, la MDPH du Doubs est celle qui compte le plus de jeunes adultes en aménagement Creton, mais ses effectifs ont nettement baissé. A l'inverse, la Côte d'Or connaît une forte progression de ses effectifs, produisant un resserrement des écarts entre les deux départements (pour mémoire en 2024, le nombre de jeunes en aménagement Creton dans le Doubs était quasiment le double de celui de la Côte d'Or).

³ A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, où le CREAI régional mène également cette enquête tous les ans, l'effectif a augmenté de 15% après 3 années de baisse consécutive.

2.2. Dans quels départements sont-ils actuellement accompagnés ?

Les jeunes adultes recensés dans ce panel sont **accompagnés à plus de 88,5% par un ESMS situé dans le département où ils résident** (même département entre MDPH et structure pour enfant qui les accompagne)⁴.

En effet, seules 29 personnes sur les 253 (soit 11,5%) sont accompagnées dans un autre département (souvent limitrophe) que celui de résidence (dont 8 hors région, contre 5 en 2024). A l'exception de la Côte d'Or, toutes les MDPH sont concernées par la présence sur leurs listes de jeunes actuellement accueillis dans un autre département⁵.

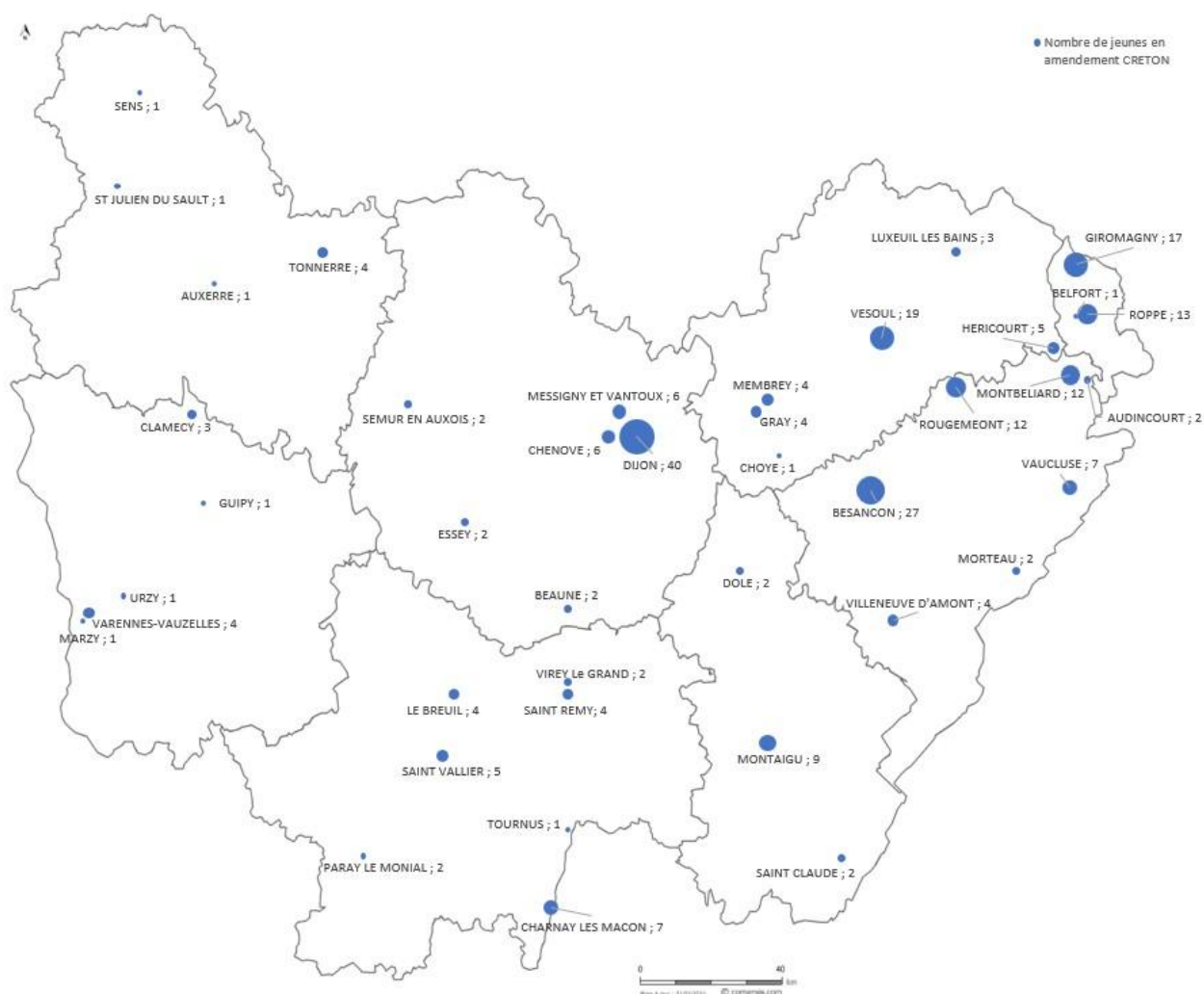


Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREA BFC

⁴ A titre de comparaison, en Nouvelle Aquitaine, cette proportion est un peu plus importante (91%).

⁵ L'année dernière, seules la Côte d'Or et la Nièvre n'avaient pas dans leurs effectifs des jeunes accueillis dans d'autres départements.

Répartition des jeunes relevant de l'amendement Creton en Bourgogne Franche-Comté selon l'implantation des structures pour enfants qui les accueillent⁶



Source : réalisation CREAI à partir des données transmises par les MDPH

Nous avons demandé cette année de préciser, dans la mesure du possible, le lieu exact d'accueil du jeune par le numéro de FINESS de l'établissement ou son code postal. En nous référant à la base FINESS, nous avons pu retrouver le nom et le lieu précis d'accueil des jeunes (cf tableaux en annexe du rapport).

De ce point de vue, cette cartographie est plus précise que celle proposée l'année dernière, où ne nous disposons pas d'une information aussi précise (par ex pour les DIME/DAME nous ne disposons le plus souvent que de l'adresse du siège sans plus de précision).

⁶ Les 8 personnes accueillies hors région ne sont pas représentées sur la carte

2.3. Quels sont les motifs d'un maintien en structure pour enfants ?

Comme les décisions d'orientation ne s'imposent pas à la personne (qui peut par conséquent les refuser), le recours à l'amendement Creton peut se prolonger d'une année sur l'autre malgré des propositions d'admission dans le champ adulte⁷.

Nous avons demandé cette année aux MDPH de préciser, lorsque cela leur était possible, les motifs du maintien de chaque jeune en amendement Creton⁸.

6 MDPH sur les 8 ont renseigné cette information. Le principal motif évoqué est « manque de places » (61 occurrences). L'inscription en liste d'attente arrive en seconde place (10 occurrences)⁹. Certaines MDPH nous ont précisé que parfois des places étaient disponibles en ESAT mais que faute de place en foyer d'hébergement, l'accueil ne pouvait pas se faire. La problématique de trouver une place en foyer serait surtout importante en milieu urbain. D'autres motifs sont évoqués mais plus rarement :

- Situation complexe (5 occurrences)
- Refus du jeune ou de la famille de l'orientation prononcée (4 occurrences)
- ESMS et famille n'ont pas (encore) pris contact (3 occurrences)
- En cours de réorientation suite à un échec après un stage (3 occurrences)
- Refus de la part de l'ESMS suite à une période d'essai (2 occurrences)
- En cours de stage (2 occurrences)

3. Les établissements concernés par l'accueil/accompagnement de jeunes adultes en amendement Creton

3.1. Estimation de la proportion de jeunes adultes en amendement Creton dans les structures pour enfants de la région

En Bourgogne Franche-Comté, 52 ESMS pour enfants handicapés (25 en Bourgogne et 27 en Franche Comté) comptent dans leurs effectifs des jeunes en amendement Creton.

Comme le représente le tableau page suivante, parmi ces structures, 70,6% ont moins de 5 jeunes en amendement Creton dans leurs effectifs. Dans le détail (cf tableaux en fin de rapport), 1/3 d'entre elles ne seraient concernées que par un seul jeune.

⁷ Une circulaire de la CNAMTS, publiée dès 1989 avait alerté en son temps sur ce risque.

⁸ Pour la prochaine campagne de recueil en 2026, afin de disposer de données comparables à celles publiées dans la « mission amendement Creton » confiée Fadila Kathabi à Didier Jaffre en avril-juin 2024, dont le rapport a été publié en février 2025, il serait intéressant de distinguer les différents statuts de demandes d'admission vers le champ adultes sur la base des mêmes critères (pas de place disponible, pas d'accord avec le projet de vie adulte, liste d'attente, dossier refusé, pas de dépôt de demande). Nous avons pour cette année quasiment les mêmes critères mais formulés autrement et parfois non renseignés.

⁹ Dans le rapport indiqué ci-dessous et consultable [ici](#), 40% des répondants en amendement creton étaient en liste d'attente et 23% avaient reçu une réponse notifiant qu'aucune place n'était disponible sans pour autant être informé d'une éventuelle inscription en liste d'attente.

Ets accueillant des jeunes en aménagement Creton	moins de 5 jeunes	de 5 à 9 jeunes	de 10 à 14 jeunes	15 jeunes et plus
Nombre d'ets ¹⁰ en Bourgogne	19	4	1	1
Nombre d'ets en Franche Comté	17	5	3	1
Total	36	9	4	2

Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025, exploitation CREAI BFC

Si l'on rapporte le nombre de jeunes adultes en aménagement Creton au nombre de places installées dans les structures pour enfants de la région, nous pouvons estimer, à partir des chiffres¹¹ de STATISS BFC 2024 qu'environ 4,1% des places dans les établissements médico-sociaux de la région seraient occupées par des jeunes adultes en aménagement Creton¹².

Ces pourcentages sont très hétérogènes selon les départements comme le montre le tableau ci-dessous, s'étalant de 1,3% dans l'Yonne à 8,5% dans le Territoire de Belfort.

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	région BFC
accueil de jeunes en aménagement Creton	58	62	22	12	30	27	8	34	253
places installées (en IME, ITEP, EEAP, ets pour déficients sensoriels et moteurs)	1170	1798	454	340	602	843	600	398	6205
en% des places installées en 2025	5,0%	3,4%	4,8%	3,5%	5,0%	3,2%	1,3%	8,5%	4,1%

Source : données STATISS BFC 2024 (places), données MDPH BFC et calculs CREAI BFC

3.2. Quelles sont les catégories de structures les plus concernées ?

Près de 9 jeunes sur 10 (87%) relevant de l'aménagement Creton sont accompagnés par des DIME/DAME/IME (hors places pour personnes polyhandicapées), 11% le sont par des EEAP ou des sections¹³ « polyhandicap » d'IME/DAME/DIME.

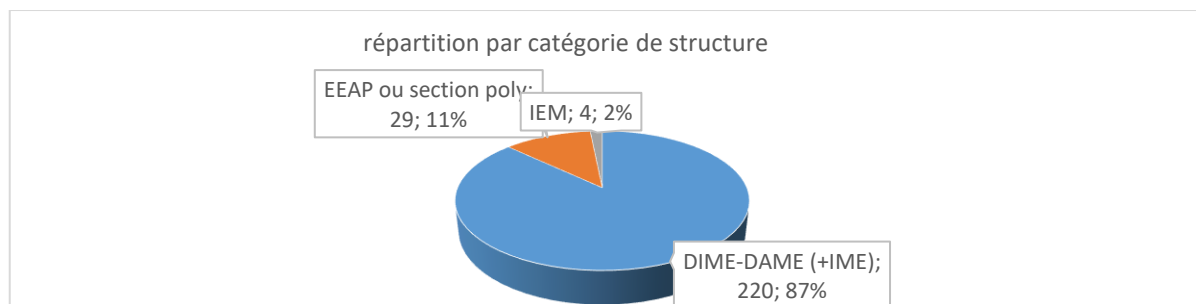
¹⁰ Dans le cas des DIME/DAME, nous avons compté un établissement par lieu d'accueil de ces dispositifs (cf tableaux à la fin du rapport)

¹¹ Hors accueil temporaire, SESSAD, Centres d'accueil familial spécialisé, Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés, CMPP, CAMSP (soit au total 6205 places agréées). Source : <https://arsbfc.shinyapps.io/statiss/>

¹² Nous n'établissons pas ici de comparaison avec les chiffres de l'année dernière pour lesquels nous avons utilisé d'autres sources. Les données ne sont donc pas directement comparables. Nous n'avons pas tenu compte dans nos modes de calcul du nombre de places en accueil temporaire en estimant que les jeunes en aménagement Creton n'occupent actuellement pas ce type de modalité d'accueil.

¹³ Dans le cadre des dispositifs, l'accueil s'est élargi à un public diversifié sans pour autant que des places dédiées à chaque catégorie de public soient toujours mentionnées. Pour obtenir ces chiffres nous avons croisé les deux informations suivantes : typologie du public en aménagement creton accueilli et public figurant dans l'autorisation du dispositif. Dès lors qu'un dispositif est autorisé pour l'accueil d'un public polyhandicapé et que le type de handicap

Par rapport à l'année dernière, nous notons l'entrée des IEM (4 dont 2 hors région) parmi les structures concernées par le maintien de jeunes en aménagement Creton (4 jeunes en aménagement Creton au total).



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

Dès lors, pour rendre compte de manière plus juste du volume que représentent les jeunes en aménagement Creton dans les ESMS pour enfant en fonction de la nature des établissements les plus concernés, il convient de retirer les DITEP des calculs précédents. La moyenne régionale est alors de **4,8%** et s'étale de **1,7% pour l'Yonne à 10,1% pour le Territoire de Belfort**.

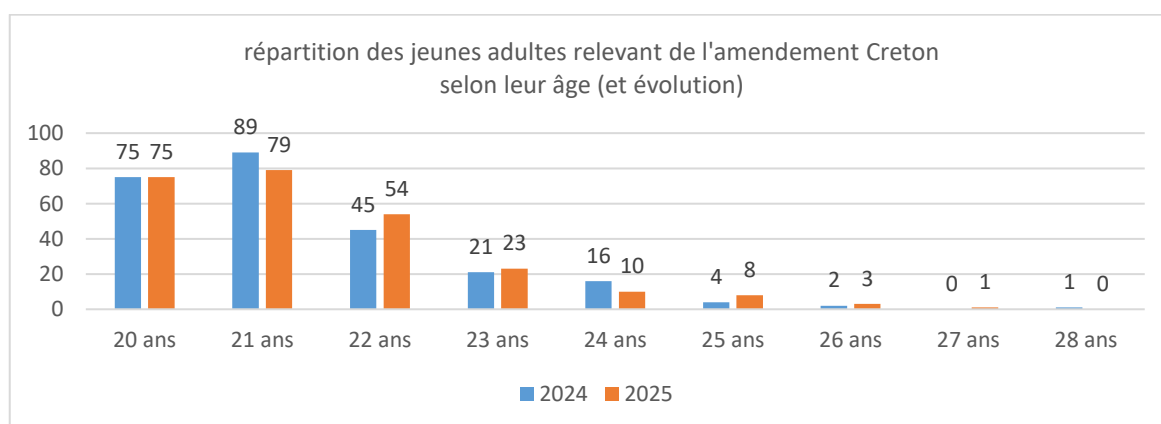
	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	région BFC
accueil de jeunes en aménagement Creton	58	62	22	12	30	27	8	34	253
en% des places installées en 2025 (hors DITEP)	5,7%	4,0%	6,5%	4,2%	5,8%	3,8%	1,7%	10,1%	4,8%

Source : données STATISS 2024 (places), données MDPH BFC et calculs CREAIF BFC

4. Caractéristiques individuelles

4.1 L'âge

Les jeunes adultes relevant de l'aménagement Creton en Bourgogne Franche-Comté ont **entre 20 et 27 ans**¹⁴.



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025-exploitation CREAIF BFC

indiqué pour un jeune en aménagement Creton était « polyhandicap », nous l'avons sorti des effectifs DIME/DAME/IME pour les ajouter à ceux identifiés comme accompagnés par un EEAP.

¹⁴ Le plus âgé avait 28 ans en 2024.

La moyenne d'âge s'élève à 21,5 ans¹⁵ avec une faible disparité d'une MDPH à l'autre. Elle a légèrement diminué dans certains départements (Côte d'Or, Doubs, Jura et l'Yonne¹⁶) et légèrement augmenté dans d'autres (Nièvre, Haute Saône, Saône et Loire).

MDPH	21	25	39	58	70	71	89	90	région
moyenne d'âge 2025	21,6	21,3	21,5	20,8	22,1	21,1	20,3	21,0	21,5
moyenne d'âge 2024	21,7	21,5	21,7	20,5	21,7	20,9	21,0	21,0	21,4

Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025-exploitation CREAIF BFC

29,6% des jeunes en aménagement Creton sont **âgés de 20 ans**¹⁷. Nous pouvons en déduire qu'ils sont entrés sous le statut de « jeune en aménagement Creton » en cours d'année 2025. Comme les effectifs des jeunes en aménagement Creton sont identiques à l'année dernière, nous pouvons estimer¹⁸ que dans le même temps un peu moins de 30% des jeunes en aménagement Creton ont dû voir leur orientation devenir effective.

70,4% attendent d'être accompagnés par une structure pour adultes depuis plus d'un an. De ce point de vue, il n'y a pas eu d'évolution entre l'année dernière et cette année.

Ils sont encore **17,9% (contre 17,4% en 2024) à attendre une place depuis au moins 3 ans**¹⁹.

Et en termes de projection ?

Au moment où nous rédigeons ce rapport, les tableaux de bord de la performance, réalisés par l'ANAP pour la campagne 2025 (sur les données de 2024) ne sont pas encore publiés. Il n'a donc pas été possible pour l'ARS BFC de nous communiquer le nombre de jeunes actuellement accueillis dans des IME (y compris dans le cadre de DIME/DAME) âgés de 18 à 19 ans et qui auront donc 20 ans entre décembre 2025 et décembre 2026, ni ceux en EEAP pour estimer le vivier potentiel de jeunes risquant de passer sous le statut aménagement Creton si les dispositifs du secteur adulte ne permettent pas de répondre à leurs orientations.

Certaines MDPH, comme en témoigne celle de Haute Saône, tentent d'anticiper les besoins le plus en amont possible et de prévenir des risques de refus d'orientation : « *La MDPH de la Haute-Saône suit les situations en aménagement Creton avec les DIME du département de la Haute-Saône que nous rencontrons individuellement sur ce sujet 2 fois par an et collectivement 1 fois par an. Nous allons au-delà du suivi des plus de 20 ans, lors de nos 2 temps de rencontre annuel, nous essayons d'anticiper les amendements creton*

¹⁵ A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, la moyenne d'âge cette année est assez semblable à notre région (21,6 ans) mais le plus âgé a 31 ans.

¹⁶ Pour l'Yonne, la baisse semble bien plus importante que dans les autres départements (9 mois) mais comme les effectifs de jeunes en aménagement Creton sont faibles (8 jeunes), toute évolution est mathématiquement plus importante que sur de gros effectifs. Nous ne pouvons donc pas établir de comparaison directe sur l'importance de cette évolution avec d'autres MDPH dont les effectifs sont nettement plus importants.

¹⁷ A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, le pourcentage est sensiblement le même (30%).

¹⁸ Il ne s'agit bien sûr que d'une estimation car nous ne disposons pas des éléments d'information dans le cadre de cette enquête pour comptabiliser précisément les personnes qui ne font plus partie des effectifs entre l'année dernière et cette année.

¹⁹ A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, ils sont 23% dans ce cas cette année.

en faisant un suivi dès l'âge de 16 ans avec chaque DIME. Quand il y a des résistances avec les parents, nous les rencontrons avant les 20 ans du jeune ».

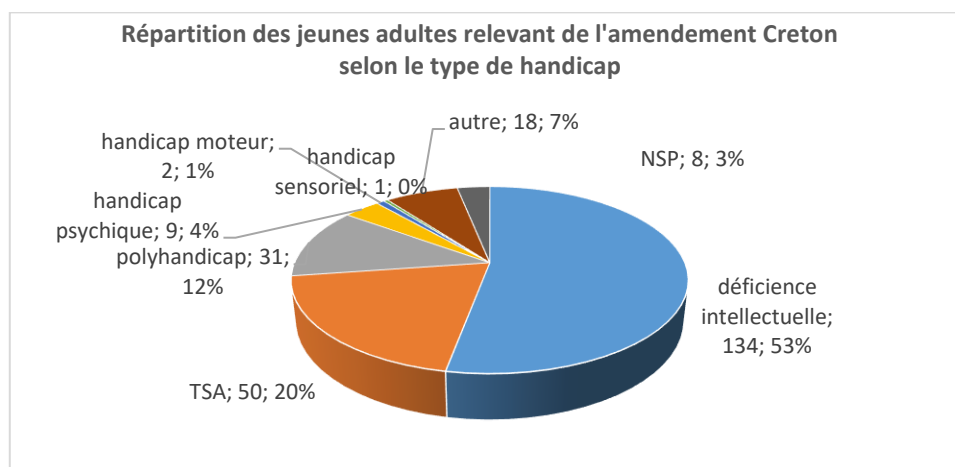
4.2 Nature des handicaps principaux²⁰

Plus d'un jeune en aménagement Creton sur deux présente un trouble du développement intellectuel (soit 53%, quasiment la même proportion qu'en 2024 : 52%).

Une personne sur 5 présente des TSA (soit 20%). Cette proportion est en augmentation par rapport à l'année dernière (15% en 2024).

Les jeunes porteurs d'un polyhandicap arrivent en 3^{ème} position, avec un peu plus d'une personne sur 10 (12% de l'effectif), en retrait par rapport à l'année précédente (15% en 2024).²¹

Ces trois types de handicaps principaux concernent 85% des jeunes relevant de l'aménagement Creton.



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025-exploitation CREA I BFC

²⁰ Point de vigilance : Comme l'année dernière, les MDPH du Territoire de Belfort et de Haute Saône nous ont indiqué avoir eu des difficultés à renseigner le handicap principal en raison de leur logiciel métier.

- Pour mémoire, le logiciel du Territoire de Belfort renseigne à la fois la pathologie et la déficience et ne propose pas de coder la nature du handicap. Par exemple, « *l'autisme appartient à la grande famille de pathologies "troubles mentaux et du comportement" et la déficience peut être une déficience de la famille des déficiences du psychisme (mais pas toujours). C'est un peu le même souci avec le polyhandicap qui n'est pas codé médicalement comme tel* » (MDPH 90).
- Dans celui de la Haute Saône, s'il y a deux déficiences principales renseignées de la même manière par les médecins de la MDPH. Il se peut que l'information retournée au CREA I, malgré un souci d'être au plus proche de la réalité soit approximative dans certains cas pour cet item.

Par conséquent, c'est en croisant ces informations avec le type d'ESMS fréquenté par le jeune et après échanges avec les MDPH concernées, que nous avons tenté de classer ces jeunes dans les typologies de handicap utilisées dans les classifications de la DREES par exemple.

²¹ A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, le trio de tête est le même qu'en BFC pour cette année mais avec des pourcentages légèrement différents (moins pour la déficience intellectuelle : 46% ; identique pour les TSA et un peu plus pour le polyhandicap avec 14%). A noter que cette difficulté à rendre compte des handicap principaux n'est pas remontée dans cette région au cours des différentes campagnes de recueil des informations.

MDPH	2025	2024
déficience intellectuelle	134	132
TSA	50	53
polyhandicap	31	38
handicap psychique	9	13
handicap moteur	2	1
handicap sensoriel	1	2
plurihandicap	0	0
autre	18	9
NSP	8	5
total	253	253

Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAI BFC

Dans le tableau ci-dessus, les 18 jeunes classés dans « autres » regroupent 7 personnes avec des TND (sans qu'il soit précisé la nature de ces troubles)²², 5 personnes avec une cérébrolésion acquise, 6 avec des troubles ou séquelles que nous n'avons pas pu traduire dans les catégories habituelles de handicap.

Certaines catégories de structures pour enfants plus concernées que d'autres

Nous nous sommes intéressés à ces trois types de handicap principaux pour estimer la proportion de places occupées dans les structures pour enfants par ces jeunes adultes.

Si l'on rapporte le nombre de **jeunes avec polyhandicap** en aménagement Creton au nombre de places²³ pour enfants avec polyhandicap dans les structures de la région, on obtient les chiffres suivants :

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	région BFC
accueil de jeunes en aménagement Creton avec polyhandicap	6	10	6	2	3	0	0	4	31
places installées avec agrément polyhandicap	48	116	30	30	58	53	41	33	409
en% des places installées	12,5%	8,6%	20,0%	6,7%	5,2%	0,0%	0,0%	12,1%	7,6%

Source : données STATISS 2024 (places), données MDPH BFC et calculs CREAI BFC

Ces chiffres révèlent combien la situation est problématique particulièrement pour le Jura où une place sur 5 est occupée par un jeune en attente d'une solution dans le secteur adultes, et dans une moindre mesure la Côte d'Or et le Territoire de Belfort où plus d'une place sur 10 est également occupée par un jeune en aménagement Creton.

²² Selon qu'il s'agit de personnes avec DI ou avec TSA, cela peut conduire à nuancer les évolutions soulignées plus haut entre 2024 et 2025.

²³ Point de vigilance : les données auxquelles nous avons accès ne nous permettent pas d'obtenir le détail dans les places installées selon l'agrément par déficience entre les différentes modalités d'accueil et d'accompagnement, les SESSAD sont donc compris dans ces chiffres.

Nous avons réalisé les mêmes calculs pour les jeunes avec TSA :

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	région BFC
accueil de jeunes en amendement Creton avec TSA	12	12	0	3	7	9	3	4	50
places installées avec agrément TSA	139	268	37	31	106	165	65	54	865
en% des places installées	8,6%	4,5%	0,0%	9,7%	6,6%	5,5%	4,6%	7,4%	5,8%

Source : données STATISS 2024 (places), données MDPH BFC et calculs CREA I BFC

Par rapport à l'ensemble des places agréées pour l'accueil de jeunes avec TSA dans la région, ceux qui bénéficient du statut « amendement Creton » représentent 5,8% de la capacité d'accueil et d'accompagnement à l'échelle de la région. Ces pourcentages sont sous-évalués par rapport à la réelle tension existante sur les places en établissement pour enfants²⁴ du fait du manque de places dans le secteur adultes.

Et pour les jeunes avec troubles du développement intellectuel

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	région BFC
accueil de jeunes en amendement Creton avec TDI	34	26	14	7	18	11	4	20	134
places installées avec agrément TDI	782	947	306	296	357	537	384	262	3871
en% des places installées	4,3%	2,7%	4,6%	2,4%	5,0%	2,0%	1,0%	7,6%	3,5%

Source : données STATISS 2024 (places), données MDPH BFC et calculs CREA I BFC

Par rapport à l'ensemble des places agréées pour l'accueil de jeunes avec TDI dans la région, les jeunes avec un statut « amendement Creton » représentent 3,5% de la capacité d'accueil et d'accompagnement. Comme pour les TSA, ces pourcentages sont sous évalués pour les mêmes raisons.

5. Orientations prononcées

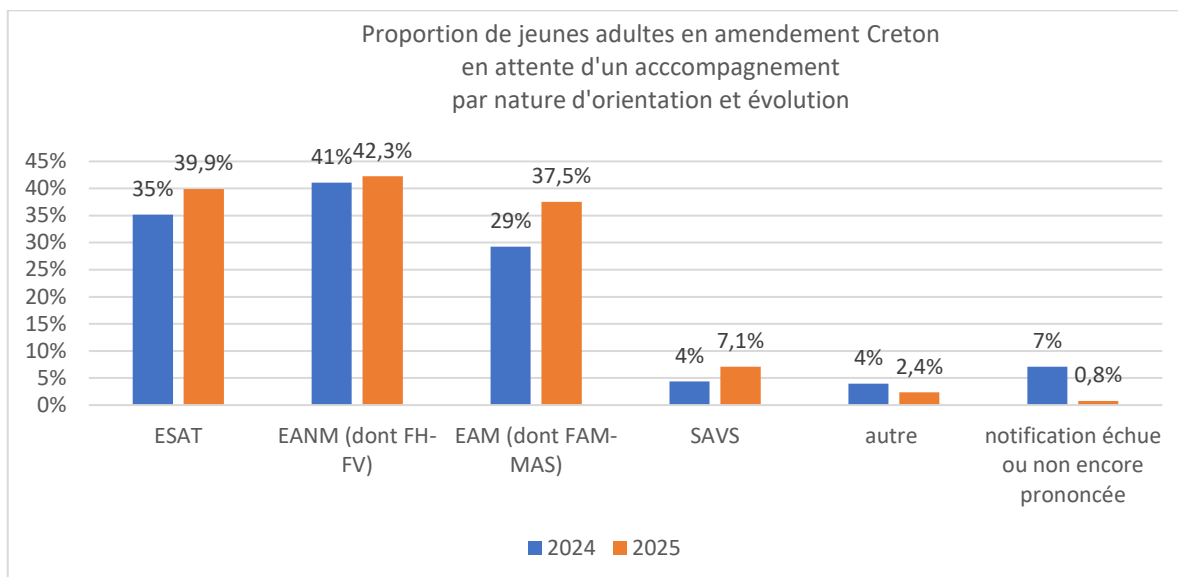
5.1. Trois grandes catégories d'orientation

Comme l'illustre le graphique page suivante, l'attente la plus importante concerne :

- les établissements non médicalisés (foyer d'hébergement, foyer de vie / EANM) : 42,3% des effectifs (soit 107 personnes), avec ou sans orientation ESAT en parallèle ;
- les ESAT : près de 40% des effectifs (soit 101 personnes), avec ou sans autre accompagnement/accueil par ailleurs ;
- les établissements en tout ou partie médicalisés (FAM/EAM, MAS ou l'un des deux) : 37,5% des effectifs (soit 95 personnes)²⁵.

²⁴ Dans la mesure où le calcul tient compte également des places en SESSAD que nous n'avons pas pu déduire.

²⁵ De ce point de vue, la tension sur les places diffère de celle observée en Nouvelle Aquitaine. En effet, dans cette région, dans ce trio de tête, ce sont les établissements médicalisés qui arrivent en tête avec 49% des attentes de place, suivis des ESAT (35%) et enfin des EANM (21%).

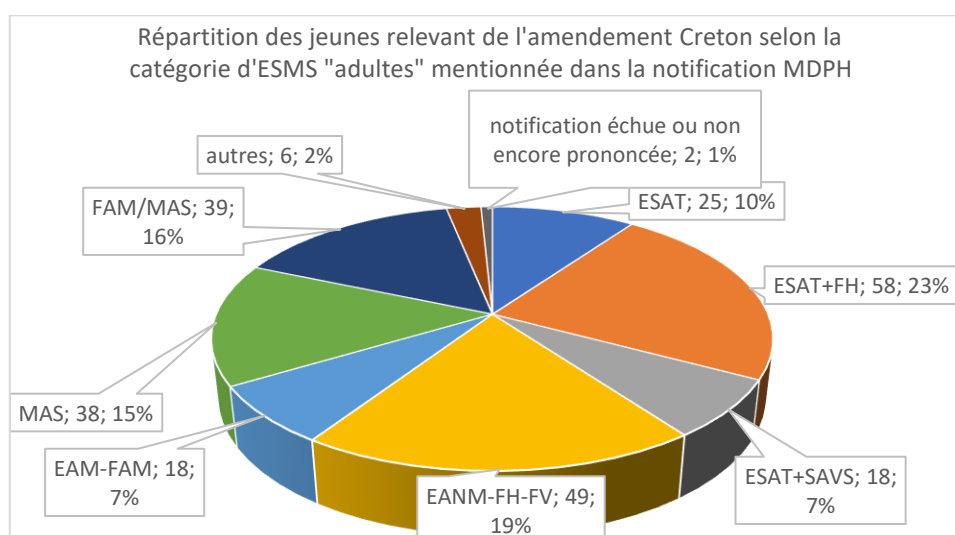


Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC²⁶

Lorsque l'on compare ces données à celles de l'année dernière, la tension sur les places s'est surtout accrue pour les structures en tout ou partie médicalisées.

La catégorie « autre » regroupe 6 personnes dont la notification est large, laissant le champ ouvert à différentes options y compris des solutions médicalisées et non médicalisées (par ex SAMSAH+SAVS+FV+ESAT; ESAT+SAVS+FV ;FV+FAM)

Un zoom sur le détail des accompagnements attendus (cf graphique suivant) témoigne de la diversité des besoins mais aussi du poids encore assez prépondérant des besoins en hébergement et/ou accueil de jour.



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025-exploitation CREAIF BFC

²⁶ La somme des pourcentages est supérieure à 100 dans la mesure où les personnes en attente à la fois d'ESAT et de foyer ou d'ESAT et de SAVS sont comptés deux fois (une fois dans les effectifs d'attente d'une place en ESAT et une fois dans ceux d'une attente de place en foyer ou en SAVS).

Dans le détail par MDPH et nature d'orientation, les données sont les suivantes :

MDPH	21	25	39	58	70	71	89	90	Total BFC
ESAT	0	7	0	2	4	0	0	12	25
ESAT+FH	9	22	9	3	7	6	2	0	58
ESAT+SAVS	0	3	0	2	3	3	0	7	18
EANM-FH-FV	18	10	4	0	3	9	3	2	49
EAM-FAM	2	6	1	0	6	1	1	1	18
MAS	2	13	7	0	6	3	2	5	38
FAM/MAS	26	1	0	5	0	5	0	2	39
autres	1	0	0	0	0	0	0	5	6
notification échue ou non encore prononcée	0	0	1	0	1	0	0	0	2
total	58	62	22	12	30	27	8	34	253

Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREA BFC

Zoom sur les demandes d'orientation en ESAT :

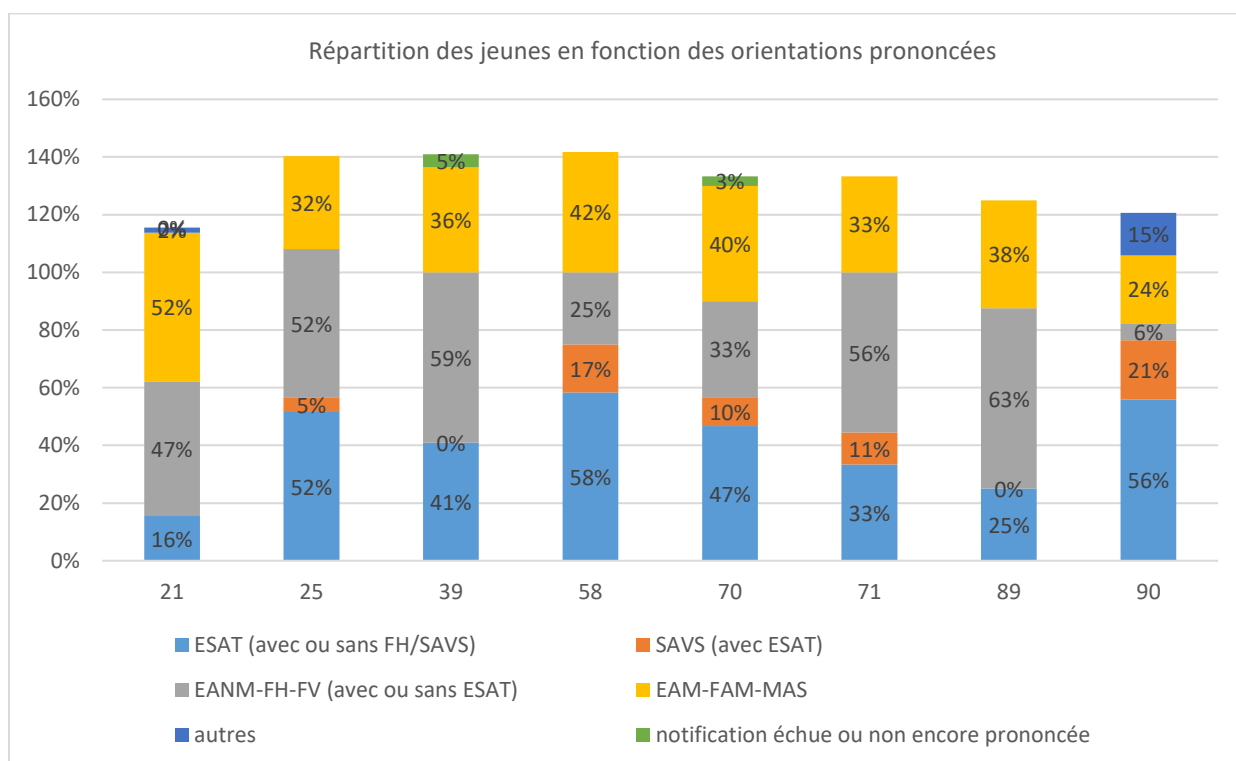
	2024	2025
ESAT	36	25
ESAT+FH	44	58
ESAT+SAVS	11	18

Sur 91 jeunes en attente d'une place en ESAT en 2024, 55 avaient « besoin »²⁷ en parallèle d'un accompagnement par un SAVS ou d'un accueil en hébergement, soit 60%. En 2025, sur 101 jeunes en attente d'une place en ESAT, ils sont 76 dans ce cas, ce qui représente **74% des cas**.

Notons toutefois à ce sujet, que les politiques des départements en matière d'orientation en ESAT peuvent différer d'un département à l'autre. En effet, certaines MDPH, comme celle de Côte d'Or ou de la Saône et Loire accompagnent systématiquement l'orientation en ESAT d'une orientation en FH et/ou en SAVS²⁸.

²⁷ Nous avons indiqué « besoins » entre guillemets car la MDPH de Saône et Loire nous a indiqué que « toutes les orientations ESAT valent également orientation FHT ou à défaut SAVS » mais elle note que lorsque des places se libèrent, les jeunes n'adhèrent pas forcément au projet de foyer (surtout en milieu rural) et cela mériterait une étude plus approfondie des véritables attentes des jeunes dans le passage à l'âge adultes.

²⁸ « Pour être maintenu en ESMS enfant au titre de l'amendement Creton, le jeune est considéré par la MDPH comme ne pouvant pas vivre seul en logement, même avec un accompagnement SAVS/SAMSAH. Tous les jeunes avec une orientation ESAT et FH ne sont d'ailleurs pas sous amendement Creton. Donc s'il bénéficie d'une orientation ESAT seul, sans FH, il ne peut relever d'un maintien en ESMS enfant. C'est l'orientation adulte en EANM ou EAM qui engendre la possibilité d'être sous maintenu en IME sous amendement » (MDPH 21).



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

5.2- Un âge moyen qui varie en fonction du type d'orientation

L'âge moyen des personnes par type d'orientation prononcée est plus élevé pour les orientations vers une structure médicalisée en tout ou partie comme le montre le tableau ci-dessous et n'a pas changé par rapport à l'année dernière.

en attente de :	ESAT	EANM-FH-FV	EAM/FAM-MAS	SAVS	autre	NR
âge moyen en 2025	21,1	21,2	21,8	21,4	21,3	
âge moyen en 2024	20,9	21,3	21,8	21,2	20,9	21,9

Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025-exploitation CREAIF BFC

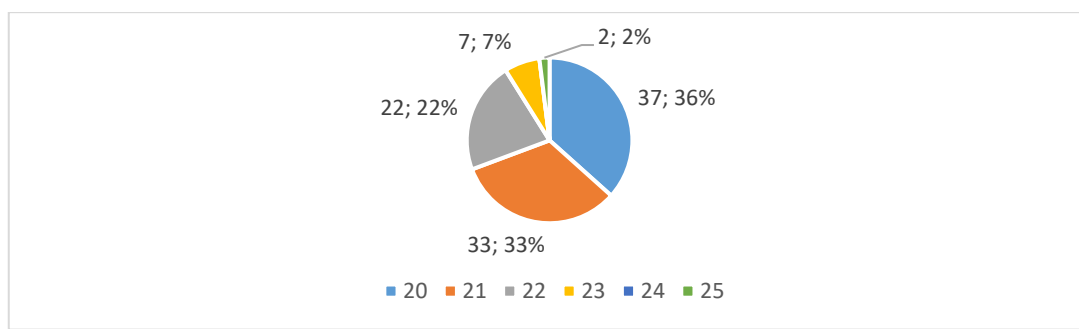
Les graphiques suivants détaillant la répartition par âge des jeunes selon les orientations prononcées dans le secteur adultes²⁹ montre que la proportion de jeunes en attente de place **depuis au moins deux ans** (en principe âgés de 23 ans et plus) est la plus importante pour les **structures médicalisées** en tout ou

²⁹ Les graphiques portent sur 329 situations d'attentes de places pour un total de 253 jeunes adultes. En effet, une partie d'entre eux sont en attente simultanément d'une place en ESAT et en établissement ou en SAVS et se retrouvent donc à la fois dans le graphique des ESAT, dans celui des EANM ou du SAVS selon le cas, mais les pourcentages se rapportent bien au nombre de personnes et non au nombre de situations. Ces cas sont plus nombreux cette année que l'année dernière (308 situations l'année dernière)

En revanche, lorsque l'attente concerne un EANM ou un EAM par exemple, ils n'ont été comptés qu'une fois (situations « autres ») car il s'agit bien d'une alternative : c'est l'un ou l'autre, pas l'un et l'autre et ils n'apparaissent par conséquent pas dans ces graphiques.

partie (comme l'année dernière) où elle représente 28% de l'effectif, témoignant d'un faible taux de rotation des places dans ces structures.

Répartition par âge des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en ESAT (101 jeunes)

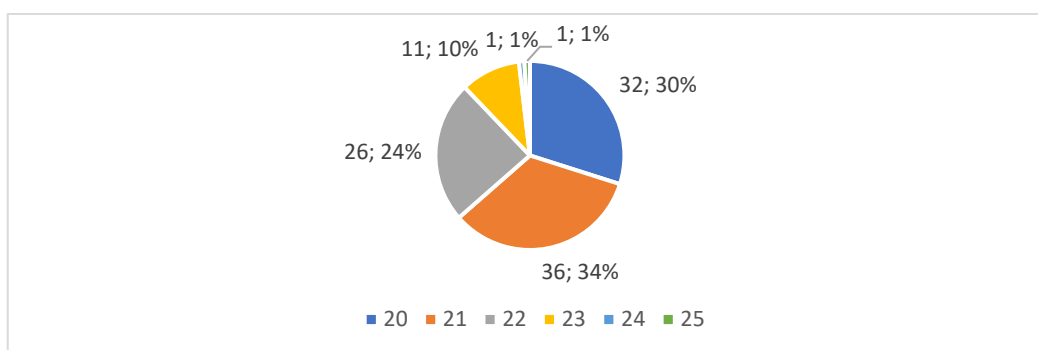


Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

Rappelons que parmi ces 101 jeunes en attente d'une place en ESAT,

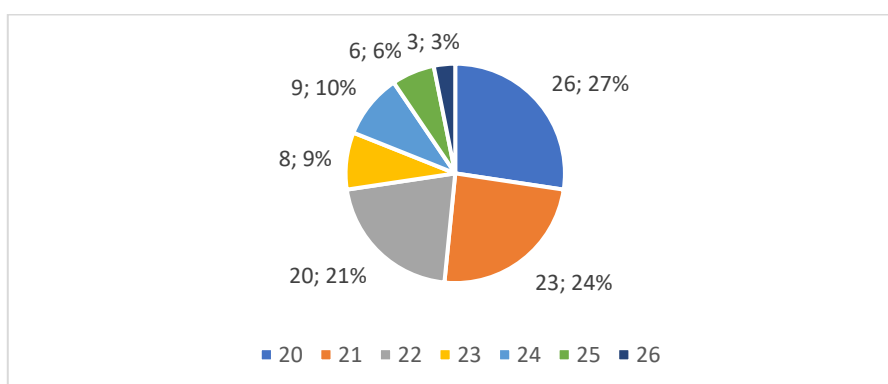
- 57 attendent en parallèle une place en FH
- 18 attendent en parallèle une place en SAVS

Répartition par âge des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en EANM (107 jeunes)



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

Répartition par âge des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en EAM/MAS (95 jeunes)

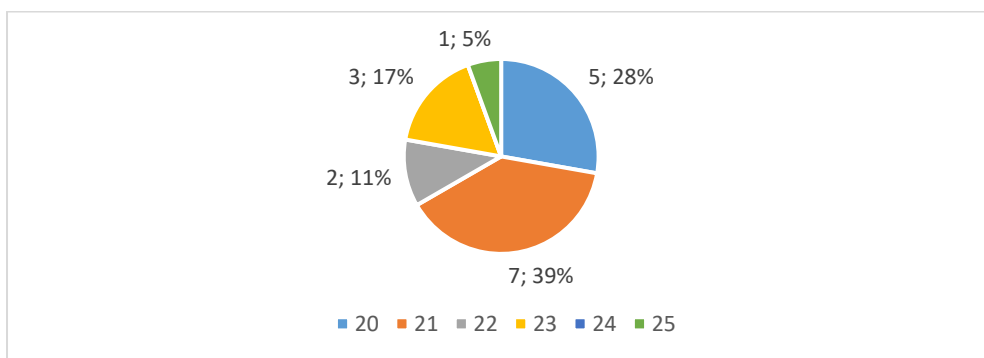


Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

Parmi ces 95 jeunes,

- 18 attendent uniquement une place en EAM (ou FAM)
- 38 uniquement une place en MAS
- 39 une place en FAM ou en MAS

Répartition par âge des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en SAVS (18 jeunes)



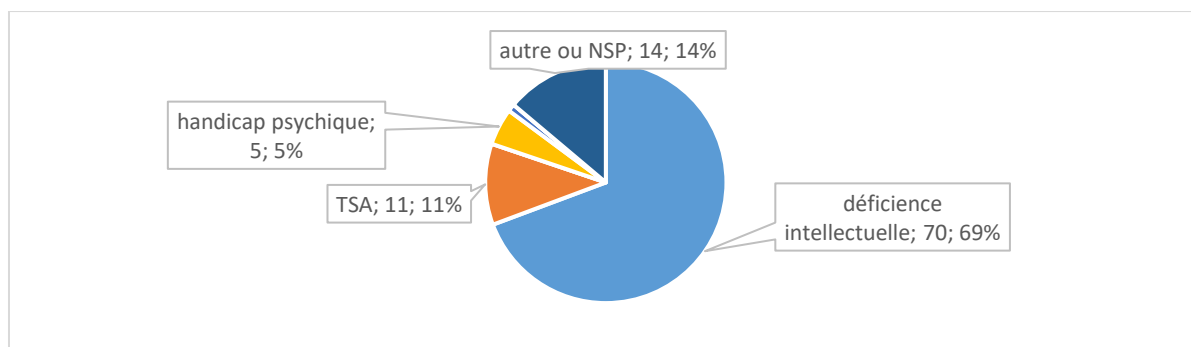
Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREA I BFC

5.3- Handicap principal et type d'orientation prononcée

Les troubles du développement intellectuel (DI dans la grille) est la catégorie de handicap la plus représentée parmi les jeunes en attente de places en ESAT (à 69%) et en EANM (à 68%), comme en témoignent les graphiques ci-dessous.

Pour les établissements d'accueil en tout ou partie médicalisés, les profils sont plus divers avec à part quasiment égale des personnes avec un polyhandicap (à 33%) et des personnes avec un TSA (à 32%). A la différence de l'année dernière, les personnes avec un trouble du développement intellectuel représentent une part plus importante des effectifs en 2025 que l'année précédente (26% des effectifs contre 8% en 2024).

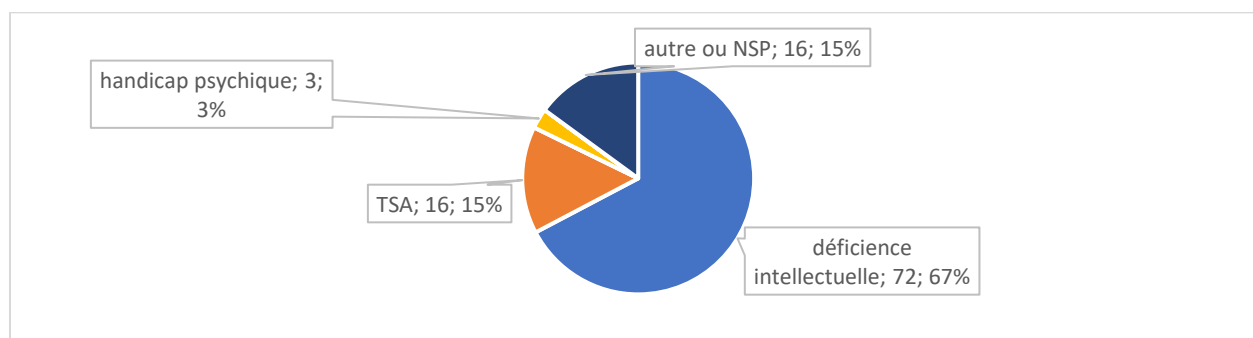
Répartition par type de handicap des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en ESAT (101 jeunes)



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREA I BFC

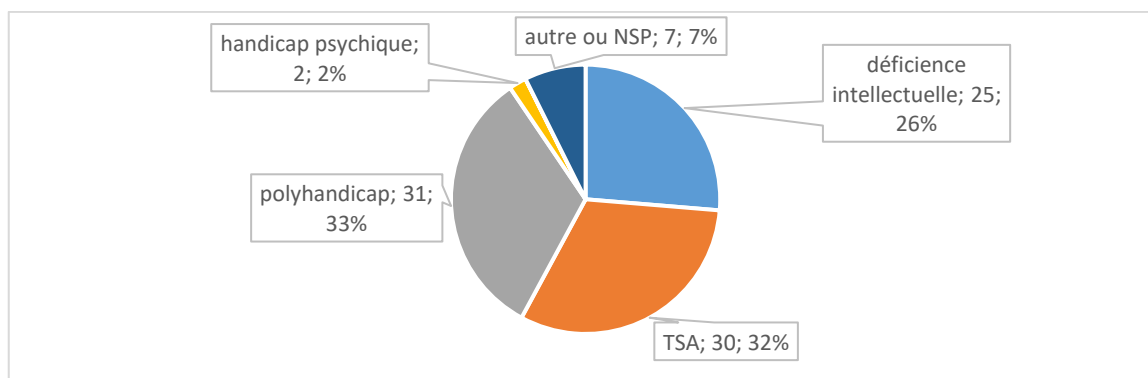
Sur les 18 jeunes en aménagement Creton en attente d'une place en SAVS, 13 ont un trouble du développement intellectuel (DI), 3 un handicap d'origine psychique, 1 est porteur de TSA et 1 n'a pas été renseigné.

Répartition par type de handicap des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en EANM (107 jeunes)



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

Répartition par type de handicap des jeunes adultes en aménagement Creton en attente d'une place en EAM ou MAS (95 jeunes)

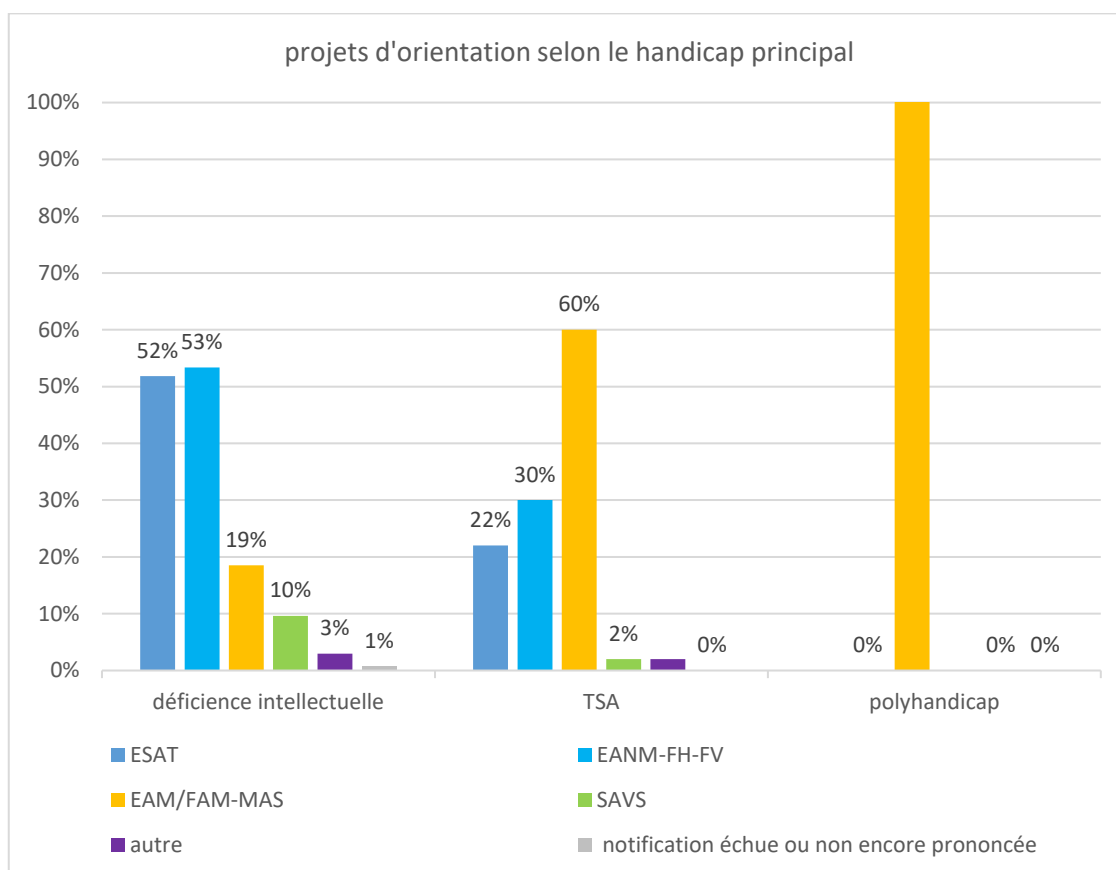


Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREAIF BFC

En résumé, si l'on s'intéresse plus précisément aux trois principales catégories de handicap représentées parmi les jeunes en aménagement Creton (TDI, TSA et polyhandicap), les projets sont :

- essentiellement tournés vers le travail protégé pour 52% des jeunes présentant un trouble du développement intellectuel (comme l'année dernière), couplés souvent à un besoin d'accueil en structure non médicalisée (pour 53% d'entre eux)³⁰ ;
- orientés exclusivement vers une structure en tout ou partie médicalisée pour les jeunes avec un polyhandicap (l'année précédente, deux jeunes attendaient une place en foyer de vie) ;
- principalement en structure en EAM ou MAS pour 60% les jeunes avec TSA, et secondairement en EANM pour 30%. Les projets tournés vers le travail protégé sont plus rares mais concernent tout de même 22% d'entre eux (contre 17% en 2024).

³⁰ Il est normal que les totaux des pourcentages soient plus élevés que 100% puisque pour certaines personnes comme déjà indiqué à de plusieurs reprises, les projets sont cumulatifs (travail + hébergement). Or nous avons rapporté les chiffres aux personnes et non aux situations (253 personnes pour 329 situations).



Source : enquête auprès des MDPH de BFC 2025 - exploitation CREA I BFC

Perspectives

Une 3^{ème} campagne de recueil et de traitement de ces informations aura lieu en septembre 2026. Nous disposerons ainsi d'éléments d'évolution sur 3 années consécutives. L'intérêt de suivre ces effectifs sur plusieurs années réside principalement dans la recherche d'indicateurs de tensions plus ou moins importantes sur l'offre d'équipement pour adultes dans chacun des départements de la région.

A l'issue de ces 3 années, il serait intéressant d'envisager une étude couplant données des MDPH/ données des ESMS et enquête auprès des jeunes adultes et des familles pour disposer de données sur les attentes réelles des jeunes et de leurs familles dans cette délicate transition entre le secteur enfant et le secteur adultes pour ajuster au mieux les réponses à envisager dans le secteur pour adultes. Celles-ci doivent s'inscrire de surcroît dans le cadre du programme de transformation de l'offre qui, contrairement au secteur enfant où il a déjà opéré « sa mue » est moins à l'œuvre dans ce secteur.

Détail des données par MDPH

A partir des données remontées par chaque MDPH, avec la précision du code FINESS du lieu d'accueil des jeunes ou à défaut, du code postal, nous avons pu rendre compte de manière plus précise que l'année dernière des établissements concernés par le maintien de jeunes en aménagement Creton. Un code couleur attribué à chaque département permet d'identifier les situations où département de résidence et département d'accompagnement diffèrent.

Pour la Bourgogne :

MDPH 21	EEAP La rose des vents Messigny	DAME ARIA	DAME MOSAIK	DAME SESAME	IME MUTUALISTE	DAME CHARLES POISOT	DIADEM PEP C	DAMS PEP CBFC (21000 DIJON)	IME DE VILLENEUVE ESSEY	TOTAL		
VILLE/code postal	21380 Messigny et vantoux	21000 DIJON	21000 DIJON	21200 Beaune	21140 SEMUR EN AUXOIS	21300 CHENOVE	21000 DIJON	21000 DIJON	21320 ESSEY			
nbre	6	8	18	2	2	6	1	13	2	58		
MDPH 58	IME CLAUDE	IME VAUBAN	IME LA POSTAILLERIE	IME LES GR	CME L.WILLE	IME CLAIREJOIE	IEM THESEE	TOTAL				
VILLE/code postal	Marzy (58180)	Guipy (58420)	Clamecy (58500)	Varennes Vauzelles (58640)	Urzy (58130)	03460 TREVOL	03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE					
nbre	1	1	3	4	1	1	1	12				
MDPH 71	CME Mille soleils	CME Paul Cezanne EPMS	DAME Georges Fauconnet	DAME Orbize	DAME Pierre Chanay	DAME SESAME	IME DU PARC	IME L etang du prince	IME DU BREUIL	IEM JEAN-MARIE ARNION	I.M.E. LE MOULIN DE PRESLES	TOTAL
VILLE/code postal	71670 LE BREUIL	71700 TOURNUS	71530 VIREY LE GRAND	71100 Saint Rémy	71850 CHARNAY LES MACON	21200 BEAUNE	71230 SAINT VALLIER	71600 PARAY LE MONIAL	71670 LE BREUIL	Dommartin (69380)	code p 03301	
nbre	1	1	2	4	7	2	4	1	3	1	1	27
MDPH 89	IME du Mail	IME du tonnerois	IME Auxerre	IME Fontennottes	IME L'accueil	TOTAL						
VILLE/code postal	89100 Sens	89700 TONNERRE	89000 AUXERR	89330 Saint Julien du Sault	10190 Petit Mesnil							
nbre	1	4	1	1	1	8						

Pour la Franche-Comté :

	AHS-FC						fondation Pluriel				AFSAME						
MDPH 25	DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	DAME GRAND BESANÇON AHS-FC-Essor	DAME HAUT DOUBS AHS FC	DAME HAUT DOUBS AHS FC	DAME HAUT DOUBS AHS FC	DAME PLURIEL GRAND BESANCON	DAME PLURIEL HAUT DOUBS/DOUBS CENTRAL	DAME PLURIEL PAYS DE MONTBELIARD	DIME	DIME DR JEAN-LOUIS BEAUDOUIN	DIME AFSAME	DIME AFSAME	DISPOSITIF TSA NORD FRANCHE COMTE	EEAP DES SALINS DE BREGILLE	IME SAINT ANDRE	Total
VILLE/code postal	25200 Montbéliard	25680 rougemont	25000 Besançon	25270 Villeneuve d'amont	25500 Morteau	25380 Vaucluse	25000 Besançon	25500 Morteau	25409 Audincourt	70400 Héricourt	70 000 Vesoul	70180 Membrey	70700 CHOYE	25200 GRAND CHARMONT	25000 Besançon	68700 CERNAY	
nbre	7	10	5	1	1	7	16	2	2	3	1	1	1	1	3	1	62
	dont 1 poly	dont 1 poly					dont 1 poly		dont 2 poly	dont 2 poly							
MDPH 39	DAME HAUT DOUBS AHS FC	DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	DAME PLURIEL GRAND BESANCON	IME JURALLIANC E	IME LE BONLIEU	IME LES CENT TILLEULS	IME PIERRE CAREME	DISPOSITIF IEM APF THÉRÈSE BONNAYME	EEAP DES SALINS DE BREGILLE	IME LES SAPINS	Total						
VILLE/code postal	25270 Villeneuve d'amont	25680 rougemont	25000 Besançon	39200 St Claude	39100 DOLE	39570 Montaigu	39570 Perrigny	90 000 BELFORT	25000 Besançon	01100 Oyonnax							
nbre	3	1	1	2	2	1	8	1	1	2	22						
							dt 3 section poly										
MDPH 70	DIME DR JEAN-LOUIS BEAUDOUIN	DIME AFSAME	DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	DIME Aurore (handy up)	DIME les Fougères (handy up)	DIME l'espérance (handy up)	IME René Nauroy (UGECAM BFC)	TOTAL									
VILLE/code postal	70 000 Vesoul	70180Membrey	25680 rougemont	70100 Gray	70400 Hericourt	70300 Luxeuil-les-Bains	70000 Noidans les Vesoul										
nbre	11	3	1	4	2	3	6	30									
			1 poly		1 poly	1 poly											
MDPH 90	DIME DR JEAN-LOUIS BEAUDOUIN	DAME 90 FAEC	CREA ADAPEI 90	DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	DAME PLURIEL PAYS DE MONTBELIARD	Total											
VILLE/code postal	70 000 Vesoul	90200 GIROMAGNY	90380 ROPPE	25200 Montbéliard	25217 Montbéliard												
nbre	1	17	12	1	3	34											
			dt 3 poly	1 poly													

Détail par ESMS où sont accueillis ces jeunes (classés par département- hors départements hors région)

Pour la Bourgogne :

COTE D'OR	EEAP La rose des vents Messigny	DAME ARIA	DAME MOSAIK	DAME SESAME	IME MUTUALISTE	DAME CHARLES POISOT	DIADEM PEP C	DAMS PEP CBFC (21000 DIJON)	IME DE VILLENEUVE ESSEY	TOTAL
VILLE/code postal	21380 Messigny et vantoux	21000 DIJON	21000 DIJON	21200 Beaune	21140 SEMUR EN AUXOIS	21300 CHENOVE	21000 DIJON	21000 DIJON	21320 ESSEY	
nbre	6	8	18	4	2	6	1	13	2	60
NIEVRE	IME CLAUDE JOLY	IME VAUBAN	IME LA POSTAILLERIE	IME LES GRAVIERS	CME L.WILLEMMAIN	TOTAL				
VILLE/code postal	Marzy (58180)	Guipy (58420)	Clamecy (58500)	Varenes Vauzelles (58640)	Urzy (58130)					
nbre	1	1	3	4	1	10				
SAONE ET LOIRE	CME Mille soleils	CME Paul Cezanne EPMS	DAME Georges Fauconnet	DAME Orbize	DAME Pierre Chanay	IME DU PARC	IME L etang du prince	IME DU BREUIL	TOTAL	
VILLE/code postal	71670 LE BREUIL	71700 TOURNUS	71530 VIREY LE GRAND	71100 Saint-Rémy	71850 CHARNAY LES MACON	71230 SAINT VALLIER	71600 PARAY LE MONIAL	71670 LE BREUIL		
nbre	1	1	2	4	7	4	1	3	23	
YONNE	IME du Mail	IME du tonnerois	IME Auxerre	IME Fontennottes	TOTAL					
VILLE/code postal	89100 Sens	89700 TONNERRE	89000 AUXERRE	89330 Saint Julien du Sault						
nbre	1	4	1	1	7					

Pour la Franche-Comté :

DOUBS	AHS-FC						fondation Pluriel				DISPOSITIF TSA NORD FRANCHE COMTE	EEAP DES SALINS DE BREGILLE	TOTAL
	DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL	DAME GRAND BESANÇON	DAME HAUT DOUBS				DAME PLURIEL GRAND BESANCON	DAME PLURIEL HAUT DOUBS/DOUBS CENTRAL	DAME PLURIEL PAYS DE MONTBELIARD				
VILLE/code postal	25200 Montbéliard	25680 rougemont	25000 Besançon	25270 Villeneuve d'amont	25500 Morteau	25380 Vaucluse	25000 Besançon	25500 Morteau	25409 Audincourt	25217 Montbéliard	25200 GRAND CHARMONT	25000 Besançon	
nbre	8	12	5	4	1	7	17	2	2	3	1	4	66
	dont 2 poly		dont 2 poly					dont 1 poly		dont 2 poly		1 poly	

JURA	IME JURALLIANCE	IME LE BONLIEU	IME LES CENT TILLEULS	IME PIERRE CAREME	TOTAL
VILLE/code postal	39200 St Claude	39100 DOLE	39570 Montaigu	39570 Perrigny	
nbre	2	2	1	8	13

dt 3 poly

HAUTE SAONE	DIME DR JEAN-LOUIS BEAUDOUIN	DIME	AFSAME		HANDY UP			IME René Nauroy (UGECAM BFC)	TOTAL
			DIME AFSAME		DIME Aurore (handy up)	DIME les Fougères (handy up)	DIME l'espérance (handy up)		
VILLE/code postal	70 000 Vesoul	70400 Héricourt	70180 Membrey	70700 CHOYE	70100 Gray	70400 Hericourt	70300 Luxeuil-les-Bains	70000 Noidans les Vesoul	
nbre	13	3	4	1	4	2	3	6	36
					1 poly		1 poly		

TERRITOIRE DE BELFORT	DAME 90 FAEC	CREA ADAPEI 90	DISPOSITIF IEM APF THÉRÈSE BONNAYME	TOTAL
VILLE/code postal	90200 GIROMAGNY	90380 ROPPE	90 000 BELFORT	
nbre	17	12	1	30

dt 3 poly